

Notre situation et nos actions

*Par Normand Turenne
Président de l'AEMQ*



L'industrie de la construction a été très médiatisée en 2010. Tous réclament une enquête publique, mais elle ne peut pas être plus publique qu'elle ne l'est présentement. Nous avons été éclaboussés dans tout ce capharnaüm médiatique. Nous sommes demeurés sur nos positions et continuerons nos actions, rien n'a pu ébranler notre intégrité.

Je suis actif à l'association depuis 1999 et le professionnalisme de tous ceux qui ont participé aux décisions de l'AEMQ est exemplaire. L'intérêt de tous n'est que le bien-être et le développement de l'industrie de la maçonnerie. La collusion, la corruption ou le trafic d'influence ne font pas partie des mœurs de l'AEMQ. En contrepartie, nous étudions toutes ces facettes pour tenter de trouver des solutions et faire les représentations nécessaires afin que nous puissions tous en bénéficier et développer notre passion sans entrave.

Nous supportons notre industrie, parce qu'il faut que ça change! Membre ou non, c'est votre choix, mais plus nous serons nombreux à croire à un avenir meilleur et mieux l'industrie s'en portera.

Que nous réserve 2011

Les économistes entendent une certaine effervescence dans l'industrie de la construction. Leur enthousiasme est basé sur la mise en chantier de certains gros projets. Comme nous ne pouvons pas tous y participer, je serai donc plus modéré dans mes prévisions. La situation économique mondiale est au ralenti. Nous avons été épargnés, mais la tendance semble nous rattraper, mais pas de façon catastrophique. Jumelés à cela, le climat de l'industrie et la hausse de la taxe de vente de 1%, nous ne prévoyons pas une année d'extravagance mais plutôt une année ordinaire tout au plus.

Plusieurs dossiers de développement de l'AEMQ ont bien progressé, plusieurs formations ont pris leur envol et il y a aussi beaucoup de dossiers à défendre pour protéger notre industrie comme vous le constaterez dans votre lecture.

J'aimerais profiter de cette occasion un peu tardive pour souhaiter à tous les intervenants de l'industrie une année prospère et très active.



Congrès annuel 2011
« Week-end mystère AEMQ »
les 18, 19, et 20 mars 2011



BRIQUE & PIERRE

À L'ÉPREUVE DU TEMPS

brique pavé
foyer pierre
muret

PLUS GRANDE SALLE DE MONTRE AU QUÉBEC SITUÉE SUR LA RIVE SUD DE MONTRÉAL, AVEC PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE, SERVICE PERSONNALISÉ. VENEZ NOUS VISITER.



Nouveau à Delson au
188, ch. St-François-Xavier
Québec J5B 1X9

Téléphone : 450 632-0666
Télécopieur : 450 632-0600
www.jlbriqueetpierre.com
info@jlbriqueetpierre.com

BRIQUE | PIERRE | PAVÉ | MURET | FOYER | PIERRE DÉCORATIVE



DE TOUS POUR VOS TRAVAUX



Échafauds



Scies de maçonnerie



Mélangeurs à mortier



Monte-charge

www.equip-mathieu.com - 1 800 567-0981

Venons en aide à Haïti

Le grand malheur a frappé Haïti. Maintenant, ils ont un urgent besoin d'aide pour rebâtir leur pays. Plus rien n'existe et tout est à refaire. Comment pouvons-nous agir ?

Nous avons été appelés par le Fonds de formation de l'industrie de la construction pour les aider à mener à bien le projet de reconstruction du centre de formation professionnelle LAKAY de Port-au-Prince.

Le secteur de la maçonnerie est particulièrement ciblé compte tenu des types de construction tant résidentielle, commerciale, qu'institutionnelle typique de la région. Pour cette raison, le FFIC s'est assuré de l'aide d'un centre de formation professionnelle Le Chantier de Laval. Deux de leurs professeurs assureront la formation de formateurs haïtiens en maçonnerie.

Ils demandent si certains de nos entrepreneurs sont disposés à fournir des équipements. Ils serviront à l'apprentissage des formateurs et demeureront au centre de formation LAKAY par la suite. Il ne s'agit pas de donner de l'équipement neuf mais en bon état et fonctionnel. Toutefois, si vous désirez donner de l'équipement neuf ça demeure votre choix.

L'entraide mondiale ça existe et nous sommes certains que les entrepreneurs en maçonnerie du Québec en font partie. Voici les équipements nécessaires pour leur centre de formation.

Pour faire parvenir les équipements, contacter M. Pierre Hamel de l'ACQ au (514) 354-0609.

Au nom des gens de Haïti un grand merci!



Voir la liste des équipements demandés en page 6



Votre partenaire pour vos besoins en assurance et cautionnement!

T : 450 668.5555 ■ www.mp2b.ca



NOUS OFFRONS DES SOLUTIONS D'ASSURANCE POUR LES MEMBRES DE L'AEMQ

L'EXPERTISE DE MP2B, VOUS ASSURE D'OBTENIR LES MEILLEURES CONDITIONS, PROPRE À VOTRE ENTREPRISE.

1600, boulevard Saint-Martin Est, tour A, bureau 110, Laval (Québec) H7G 4R8 Tél. : 514 668.5555 Sans frais : 1 888 304.5555

Quand le gouvernement s'en mêle

Par Denis Brisebois
Directeur général

Depuis plusieurs années, nous tentons de faire aboutir des projets promotionnels pour notre industrie. À maintes reprises, nous vous avons fait part de notre inquiétude sur la future possibilité d'un fort LOBBYISME de l'industrie du bois d'œuvre et bien NOUS Y SOMMES PRÉSENTEMENT ET ILS ATTAQUENT DIRECTEMENT NOTRE INDUSTRIE.

En effet, vous le savez sûrement, leur industrie a obtenu du gouvernement québécois de grosses sommes d'argent en subvention pour la promotion et le développement du bois d'œuvre. Depuis 2007, 1 884 B de dollars des gouvernements Canadien et Québécois dont 335 millions seulement au Québec. Nous pouvons comprendre que la compétition internationale est très forte, mais quand ils se servent de cet argent pour promouvoir leurs industries à l'intérieur de notre pays, ils empiètent sur nos industries et nos emplois durement conservés.

Le Bloc Québécois a déposé le projet de loi C-429 intitulé, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (utilisation du bois), pour favoriser l'utilisation du bois dans les constructions fédérales conformément à ce qui a été mis de l'avant par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec.

Ce projet de loi viendra privilégier le bois dans la construction des bâtiments publics structurellement et en parement. Une coalition pancanadienne, toutes industries confondues, s'est formée contre ce projet de loi et nous avons joint les rangs le 21 octobre dernier lorsque nous avons découvert ledit projet de loi.

Nous avons informé les députés du Québec des différents partis de notre opposition à ce projet, dont voici le contenu :

« Mes confrères de l'industrie de la *Coalition pour la pratique équitable dans la construction* ont fait valoir tous les avantages et l'impact positif de nos industries respectives sur la sécurité

et la santé des bâtiments au Canada dans une approche de développement durable.

Nos méthodes de conception, de construction et d'usage ont été normalisées et font partie du domaine d'application du Code national de la construction du Canada (CNB) et l'Association canadienne de normalisation (CSA). Nous croyons que votre appui à la Loi C-429 viendrait à l'encontre de ce concept d'équité et favoriserait une industrie au détriment des autres. Pourquoi imposer des méthodes de construction de façon dictatoriale en adoptant des lois ?

Nous considérons qu'il ne relève pas du gouvernement de privilégier, prioriser ou même de fixer un minimum d'utilisation. Pour une réelle équité, l'industrie du bois d'œuvre devrait suivre la même voie d'accès que toutes les autres industries utilisent soit une reconnaissance par le CNB et la CSA. Nous détenons une expertise de construction relative au climat québécois et canadien reconnue et nous souhaitons que leur industrie fasse leurs représentations comme nous devons faire les nôtres.

Nous sommes en désaccord avec cette loi C-429 et nous espérons que le Bloc Québécois favorisera l'équité dans le domaine de la construction. Cette industrie a déjà reçu des subventions considérables pour une promotion à l'extérieur du Québec, faut-il en déduire qu'elles servent aussi à une propagande québécoise ? Et surtout qu'en penseront les 10 000 travailleurs de l'industrie de la maçonnerie, pour ne parler que de la nôtre ? »

La coalition pancanadienne a fait beaucoup de représentations, de rencontres et de suivis sur ce projet. Grâce à ça le projet de loi a été défait par 174 contre, versus 102 pour.



L'industrie du bois d'oeuvre ne s'arrête pas là

Le 9 décembre 2010, le député de Roberval M. Denis Trottier du Parti Québécois a déposé le projet de loi n° 490. Ce projet a pour objet l'utilisation accrue du bois dans la construction au Québec.

« Le projet de loi prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, tout bâtiment neuf, autre que résidentiel, à être construit au Québec doit contenir un minimum de 5 % de matériaux faits de bois certifié et transformé au Québec.



Le projet de loi prévoit aussi qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, tout bâtiment neuf d'une entité de l'État à être construit au Québec doit contenir un minimum de 25 % de matériaux faits de bois certifié et transformé au Québec.

Toutefois, il précise que le ministre peut, dans une décision motivée et publiée à la Gazette officielle du Québec, exempter de cette obligation la construction d'un bâtiment en raison de l'incompatibilité de l'utilisation de matériaux faits de bois avec le respect des exigences réglementaires en matière de sécurité ou de santé ou par rapport à la fonction du bâtiment.

En outre, le projet de loi impose au gouvernement l'obligation, le cas échéant, d'adopter ou de modifier, avant le 31 décembre 2011, le Code de construction et tout autre règlement en vue d'une utilisation accrue du bois dans la construction. »

Ce qui est inconcevable ce n'est pas que l'industrie du bois cherche à augmenter ses parts de marché au Québec, mais plutôt qu'on impose un projet de loi pour les techniques de construction. Ce n'est pas le rôle du gouvernement. Cela créera un préjudice et ouvrira les portes à d'autres qui décideront d'utiliser le même cheminement pour spécifier leurs produits. Déjà dans les devis, nous avons ces impositions qui nous engagent dans des responsabilités.

Si le gouvernement approuve ce projet de loi, il devrait en principe changer les responsabilités dans le Code civil et nous n'y croyons pas.

L'industrie du bois cherche à créer de l'emploi et à augmenter sa productivité. Tout gain serait au détriment de nos industries. Un gain pour eux est une perte pour nous.

Pourquoi imposer une loi ? Que veulent-ils contourner ? Selon des informations, une structure de bois structural serait beaucoup plus onéreuse, donc, plus chère pour les contribuables. Est-ce que c'est la vraie raison, y en a-t-il d'autres ?

Pour l'AEMQ, il est sûr que nous joindrons les rangs de la coalition québécoise pour la pratique équitable dans la construction pour nous opposer à ce projet de loi. Notre seule demande est l'équité pour l'ensemble des industries.

Voilà une autre raison d'être membre de l'AEMQ : défendre notre industrie



Venons en aide à Haïti

Suite de la page 3

Outillage Haïti 2010

Matériel		Matériel	
2	Brouette à briques	3	Niveau de bois Stabila - cadre de métal de 2 pi
2	Brouette à mortier – 5 ¼ pi ³	3	Niveau de bois Stabila - cadre de métal de 4 pi
3	Coffre à outils – 21 x 9 x 9 po	2	Panne à mortier - 5 pi x 3 pi x 16 po
6	Cornière en métal – 36 pouces	3	Pelle carrée - #2
6	Cornière en métal – 48 pouces	1	Perceuse à percussion - de type industriel ½ po. 110 V
6	Échafaudage à échelle – 2 cadres de 5 pi x 5pi, croisillons de 10 pi	2	Pince à briques - Réglage
1	Caméra photo	1	Grinder
1	Ciné-caméra	4	Lampes à grinder
1	Imprimante	1	Drill à batterie
5	Papier	6	Bitt
24	Échafaudage – Vérin de réglage muni d'une plaque de 18 po de hauteur	1	Génératrice
24	Échafaudage – verrou de sécurité	1	Quick saw
30	Madriers	2	Lampes pour quick saw
1	Égoïne – 8 dents, 26 pouces	1	Banc de scie à gaz
3	Équerre/gr. – 16 po x 24 po	2	Rouleau ligne
3	Fer à joint/gr. – concave, rond	6	Coins de bois
3	Fer à joint/gr. – baguettes de ¼ et de 3/8 po	1	Pistolet graisseur - Bout flexible
3	Fer à joint/gr. – concave, en V	3	Tubes graisse
3	Langue de chat – ¼	1	Poste de soudage à l'arc + génératrice
3	Langue de chat – ¾	3	Racloir / gr. - baguettes de 1/4 po et de 3/8 po
3	Langue de chat - ½	2	Rallonge - 25 pi. 110 V
3	Malaxeur à gaz Mug hug – 220 V, capacité de 8 pi ³	1	Scie portative
3	Marteau briqueteur – 24 oz.	3	Lame au carbure de 7 1/4 po
3	Monte-charge (transpalette) – manuel capacité min. 5000 lb	1	Tranche - pour la brique 4 po
		3	Truelle - Marshall town 11 po



Nouveaux membres

Depuis la parution d'octobre 2010 du journal La voie du Maçon plusieurs entrepreneurs et intervenants du métier ont adhéré à notre Association pour nous aider à promouvoir, protéger et améliorer notre métier. Nous voulons souhaiter la bienvenue à ces entreprises des différentes régions du Québec.

NOUVEAUX MEMBRES CORPORATIFS

9167-0661 QUÉBEC INC. (SALVATORE L. BRIQUETEUR 65)	LANAUDIÈRES
CONSTRUCTION & RÉNOVATION MUREX INC.	MONTRÉAL
MAÇONNERIE CARDINAL 2010 INC.	LAVAL
MAÇONNERIE SHERBROOKE	ESTRIE
RENO-BRIQUE	LANAUDIÈRES

NOUVEAUX MEMBRES AFFILIÉ

LINTEAUX DÉPÔT	MONTRÉAL
SABLE MARCO INC.	QUÉBEC

Congrès annuel 18, 19 et 20 mars

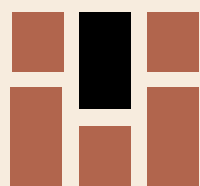
« Weekend mystère AEMQ »

Indice n° 4 - Caméra café



301, des Ateliers
Lavaltrie, QC J5T 3R3
service@remorquageexpress.ca

Téléphone : 450 586-3084
Sans frais : 1 800 586-3084
Télécopieur : 450 586-9663



MAISON de la MAÇONNERIE



JE SOUTIENS MON INDUSTRIE

Parce que :

- ✓ J'ai besoin de formation d'appoint spécifique à mon métier
- ✓ J'ai besoin d'information et de soutien technique
- ✓ J'ai besoin d'information et de conseils légaux
- ✓ J'ai besoin d'actualiser mes connaissances sur les nouveautés
- ✓ J'ai besoin d'appui en chantier
- ✓ J'ai besoin de promotion pour augmenter notre part de marché
- ✓ J'ai besoin d'une bonne mutuelle de prévention
- ✓ J'ai besoin d'une voix forte et unique pour s'adresser à toutes les instances
- ✓ J'ai surtout besoin de me faire entendre

C'est mon association qui me procure tout cela!

Devez membre de l'AEMQ !
Pour une industrie forte et respectée

Moi, je la soutiens
pour ces raisons et plus encore !
ET VOUS !



100 % postconsommation